

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026149

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/09/2026

Objet : SOLLICITATION D UNE AUTORISATION A POSTERIORI DE DEPOT DE DOSSIER AUPRES DE LA
DGSCGC CCI 2026

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Conventions de Mandat

Date de télétransmission : 11/09/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=149 Autorisation _ post_riori d_p_t dossier DGSCGC = CCI 2026.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-149.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260911-2026149-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/09/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du trente et un août à quinze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 24 août 2026.

Étaient présents : HEBRARD Gilbert, LLORCA Jean-Louis, PEIRO-FOURNIER Marielle, POUMIROL Emilienne

Étaient excusés : BAYLAC Sandrine

OBJET : Sollicitation d'une autorisation à postériori de dépôt de dossier auprès de la DGSCGC - CCI 2026

Vu le courrier du 17 juin 2026 du directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises adressé aux directeurs de service d'incendie et de secours ;

Considérant que :

- La menace d'un attentat radiologique ou d'un emploi d'arme nucléaire constitue un risque majeur identifié sur notre territoire. Dans ce contexte, il est indispensable de renforcer nos capacités opérationnelles en matière de détection et radiologique.
- Cette démarche s'inscrit dans les orientations du contrat capacitaire interministériel (CCI) et du programme interministériel d'actions (PIA) NRBC-E, qui visent à assurer une couverture optimale des agglomérations prioritaires et à maintenir un haut niveau d'interopérabilité à l'échelle nationale.
- Dans ce cadre, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) a prévu pour l'année 2026, une enveloppe financière destinée à l'ensemble des SDIS, avec une priorité donnée aux agglomérations stratégiques.

Les opérations financées portent sur :

- Le maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements structurants (UMD, lot PRV, VDIP, CMIC et CMIR) ;
- La modernisation des capacités de détection (portatifs et embarqués) ;
- L'adaptation des moyens de détections et d'identification aux nouveaux risques et menaces ;
- La poursuite du programme d'équipements en « gamma caméra » (zone IDF et sud-est) ;
- Le début du programme de renouvellement des capacités de décontamination des victimes (UMD 3^{ème} génération) ;
- La vectorisation des moyens de prise en charge des victimes contaminés et des capacités de détection et d'identification.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **11 SEP. 2026**, Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

La DGSCGC accordera une subvention à hauteur de :
-80 % du montant du projet HT pour les opérations de MCO,
-100 % du montant du projet HT pour les acquisitions.

ENTENDU le rapport de Monsieur Jean-Jacques FERRIER,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISENT le SDIS 31 à déposer un dossier de candidature auprès de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise afin de bénéficier du dispositif de renforcement de la réponse capacitaire des services d'incendie et de secours.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



11 SEP. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex